

Réunion de la CLE du SAGE FRESQUEL 17/12/20

RELEVÉ DE DÉCISION

Le 17 décembre 2020, la CLE du SAGE du bassin versant du Fresquel s'est réunie à Castelnaudary à l'initiative de Jacques DIMON, président de la CLE.

Objet de la réunion :

- Présentation du SAGE Fresquel et de l'avancée des commissions qu'il porte
- Mise en place d'un nouveau bureau
- Sollicitation de l'avis de la CLE sur le diagnostic du périmètre du SAGE Pyrénées Ariégeoises en cours d'élaboration
- Présentation et approbation du contrat de bassin

PERSONNES PRESENTES ou REPRESENTÉES :

En présentiel :

Jacques DIMON, Président de la CLE, représentant élu de la commune de Pennautier

François DEMANGEOT, Vice-président du Syndicat du Fresquel

Guy BONDOUY, PETR pays Lauragais

Christelle DURAND, direction de l'Aménagement et du Patrimoine, BRL

Eliane BRUNEL, IEMN

André CATHALA, commune de Bram

Emilie BAILLE, SMMAR, animateur du SAGE

En visioconférence :

Anahi BARRERA, Agence de l'Eau RMC

Jean-Louis BURAI, DDTM

Gilles AZAIS DE VERGERON, commune de Sainte Eulalie

Evelyne GUILHEM, Elue à la Chambre d'Agriculture

Hélène MATHIEU-SUBIAS, directrice technique, SMMAR

Sandrine BOISSARD, directrice, IEMN

Jean Luc VERGE, commune de Moussoulens

PERSONNES EXCUSEES :

Jean-Marie AVERSENQ, directeur du SMMAR

Francis LOUVETON, VNF

Henry BONNAFOUS, Réseau11

Jean François MONOD, président de la SICA d'irrigation

David HERRERO, commune de Saissac

Patrick ISARD, commune de Montréal

RELEVÉ DE DÉCISION

Les mots d'introduction du président M. DIMON :

« Le SAGE du Fresquel est d'abord un territoire avec une histoire (Canal du Midi), des hommes, une pratique ancienne du partage de l'eau, une économie largement tournée vers l'agriculture et une richesse environnementale certaine. C'est aussi un territoire complexe avec une multiplicité de thématiques liées à l'eau : inondations, eau potable, navigation, irrigation, protection des milieux.

L'intérêt de cette démarche collective est avant tout de poursuivre la mutualisation des ressources prônée depuis toujours par les acteurs de l'eau. Cette planification devra permettre de conforter les réserves et de les utiliser avec sagesse, le plus intelligemment possible.

Le SAGE constituera donc la règle de la gestion de l'eau sur le bassin versant du Fresquel tant sur les aspects qualitatifs que quantitatifs. C'est ainsi une chance pour les acteurs locaux de construire ensemble une telle démarche de planification et de ne pas avoir à la subir. Les pratiques anciennes ont mis en place une gouvernance qu'il faut conserver et pérenniser.

La Commission locale de l'eau est un lieu d'écoute et de débat entre les 3 collèges représentant les différents acteurs de l'eau, lieu où se sont et où s'expriment des attentes différentes et où se construisent progressivement des projets communs en faveur du territoire.

Depuis 2010, je me suis attaché au bon fonctionnement de cette gouvernance de l'eau qui s'appuie sur les acquis et les expériences locales ».

Sur la base de la présentation assurée par le vice-président de la CLE et l'animatrice du SAGE Fresquel les discussions sur les sujets abordés ont été les suivantes :

Point 1 : Modification de la CLE du SAGE Fresquel:

Du fait des dernières élections municipales, les modifications portent uniquement sur les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements et des établissements publics locaux. La présentation du nouveau collège des représentants issu de l'arrêté préfectoral est fait en séance (cf doc en annexe).

Sur cette base, un nouveau bureau de la CLE est proposé :

Collège des collectivités :

- **Jacques DIMON**, commune de Pennautier et SMMAR
- **Brigitte VIEU**, commune d'Alzonne
- **Jean Luc VERGÉ**, commune de Moussoulens
- **Gilles AZAI DE VERGERON**, commune de Sainte Eulalie
- **Henry BONNAFOUS**, Réseau11
- **Roland COMBETTES**, Carcassonne Agglo

- **Christian RAYNAUD** et **Stéphanie HORTALA**, Conseil Départemental de l'Aude
- **François DEMANGEOT**, Syndicat du BV Fresquel

Collège des usagers :

- Le directeur de **BRL Exploitation** ou son représentant
- Le président de la **SICA** de l'Ouest Audois ou son représentant
- Le directeur général de **VNF** ou son représentant
- Le président de la **fédération Aude Claire** ou son représentant

Collège des représentants de l'Etat :

- Le directeur de la **DREAL** ou son représentant
- Le chef de la **Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature (DDTM)** ou son représentant

Le délégué Régional de l'**Agence de l'Eau RMC** ou son représentant

Les membres de la CLE valide cette proposition.

Point 2 : Avancement du SAGE Fresquel et des commissions qu'il porte :

Pour rappel le SAGE Fresquel concerne un territoire situé sur le bassin versant de l'Aude, en relation avec d'autres bassins versants, d'autres ouvrages, d'autres SAGEs, mettant en évidence les problématiques de transferts et d'interconnexions. C'est également un outil qui permet la concertation en fonction des enjeux géographiques ou thématique au travers des commissions qu'il porte.

La commission Tréboul en 2020 : élaboration du plan de gestion différencié des fossés sur Castelnaudary (CA11), diagnostic de ruissellement en zone urbaine (SMAH Fresquel) travaux de reconquête hydromorphologique du Tréboul (SMAH Fresquel), inauguration des travaux et communication (SAGE Fresquel).

La commission Arnouze en 2020 : diagnostic de ruissellement en zone urbaine (SMAH Fresquel) ; étude reconquête écologique et hydromorphologique de l'Arnouze (SMAH Fresquel) ; concertation sur la première phase de travaux issue de l'étude et sur les suites à donner aux actions portées par Carcassonne Agglo.

La commission Haies Biodiversité en 2020 : présentation des différents projets de plantation de haie portés sur le territoire du SAGE Fresquel par les différents acteurs (réseau11, Arbres et Paysages11, SMAH Fresquel, CA11) ; proposition de mise en commun des outils cartographiques et de la réalisation d'une plaquette de communication.

Point 3 : Sollicitation de l'avis de la CLE sur le diagnostic du périmètre du SAGE Pyrénées Ariégeoises en cours d'élaboration:

La CLE du SAGE Fresquel a été consultée dans le cadre de l'élaboration du SAGE des Pyrénées Ariégeoises pour avis sur la base d'un pré-diagnostic. Ce territoire comprend 5 sous-bassins versants ayant de nombreux points communs ce qui a justifié la création d'un SAGE unique. Pour autant pour

retranscrire au mieux les particularités locales, le diagnostic renforcé va se baser sur 5 atlas de bassins versant. Le SAGE Fresquel a été consulté en tant que membre associé de la commission géographique Hers-Vif.

Dans ce pré-diagnostic le SAGE Fresquel est principalement concerné par la vocation historique du barrage de Montbel avec le transfert des volumes d'eau via l'adducteur Hers-Lauragais pour des usages sur le bassin versant Audois.

Il est proposé à la CLE du SAGE de rédiger une réponse qui mette en avant l'importance de garder une concertation à l'échelle inter-SAGE principalement sur le thème du partage de la ressource.

Pour rappel, une instance de coordination interdistricts a été mis en place en 2017 pour constituer un espace de concertation entre les CLE des SAGE concernés par le périmètre (Hers-Mort/Girou, Fresquel, Agout, Ariège/Hers-Vif) pour échanger sur le volet « gestion quantitative » en lien avec le système hydraulique s'étendant de la Montagne Noire à Montbel.

Il est proposé à la CLE du SAGE Fresquel de répondre à cette sollicitation en proposant, dans le cadre de l'avancement de l'élaboration du SAGE Pyrénées Ariégeoises, de réunir une nouvelle fois l'instance interdistrict en 2021.

Point 4 : présentation du contrat de bassin pour validation par la CLE:

Après une présentation synthétique de la stratégie du SMMAR par le vice-président du SMMAR et du SAGE Fresquel, M. François Demangeot, L'animatrice du SAGE poursuit avec la présentation du contrat de bassin versant 2021 / 2023 qui doit être adopté prochainement par l'AE).

Concernant le bassin versant du Fresquel, il comprend 9 actions (détaillées dans la présentation en pièce jointe) :

- 6 actions se référant à l'axe 1 : hydromorphologie et continuité écologique
 - Travaux continuité écologique du Fresquel – barrage à clapet de Pezens
 - Travaux restauration hydromorpho Arnouze
 - Etude et Travaux restauration hydromorpho Rouzilles
 - Etude et Travaux continuité écologique du Fresquel – moulin de la Seigne
 - Etude et Travaux restauration hydromorpho Lampy
 - Etude restauration hydromorpho Rougeanne – Montolieu
- 2 actions se référant à l'axe 4 : protection et restauration des zones humides
 - Travaux restauration ZH de Cuxac Cabardès
 - Etude et Travaux ZH de la Pomarède
- 1 action se référant à l'axe 5 : Travaux de Ripisylve

L'Agence de l'Eau explique que jusqu'à présent c'était le comité de bassin qui validé ce genre de document de planification mais que depuis peu cette action est déléguée aux CLE des SAGE. La MISEN a également été sollicité en amont et s'est prononcée favorablement.

Après consultation de l'ensemble des personnes présentes en présentiel et en visioconférence, le contrat de bassin est validé à l'unanimité.

La DDTM félicite le SAGE Fresquel de vouloir réactiver la commission Pomarède pour traiter du devenir de ce plan d'eau.

Les mots de conclusion du président de la CLE :

Ce dernier remercie l'assemblée d'avoir participé à cette réunion de CLE malgré les conditions sanitaires particulières que nous rencontrons.

Il propose qu'une prochaine réunion de la CLE soit organisée au printemps 2021 pour aborder les discussions issues de la réunion de la commission Pomarède et présenter plus en détail les avancées du SAGE Fresquel.

ANNEXE

- I -

Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, et des établissements publics locaux

Représentant du conseil régional Occitanie :

- Madame Hélène **GIRAL**, conseillère régionale

Représentant du conseil département de l'Aude :

- Monsieur Christian **RAYNAUD**, conseiller départemental de l'Aude
- Madame Stéphanie **HORTALA**, conseillère départementale de l'Aude

Représentants des communes de l'Aude :

- | | |
|-----------------------|--|
| Airoux | • Monsieur Bernard LEGUEVAQUES , ou son représentant ; |
| Alairac | • Monsieur Michel BRIEU , ou son représentant ; |
| Alzonne | • Madame Brigitte VIEU , ou son représentant ; |
| Baraigne | • Monsieur Pascal ASSEMAT , ou son représentant ; |
| Bram | • Monsieur André CATHALA , ou son représentant ; |
| Carcassonne | • Monsieur Jean-Pierre LECINA , ou son représentant ; |
| Castelnaudary | • Madame Evelyne GUILHEM , ou son représentant ; |
| Montréal | • Monsieur Patrick IZARD , ou son représentant ; |
| Moussoulens | • Monsieur Jean-Luc VERGE , ou son représentant ; |
| Pennautier | • Monsieur Jacques DIMON , ou son représentant ; |
| Saint Martin Lalande | • Monsieur Rémy GUILHERMAT , ou son représentant ; |
| Sainte-Eulalie | • Monsieur Gilles AZAIS DE VERGERON , ou son représentant ; |
| Saissac | • Monsieur David HERRERO , ou son représentant ; |
| Villeneuve la Comptal | • Monsieur Benoit MERLIN , ou son représentant ; |
| Villepinte | • Monsieur Alain ROUQUET , ou son représentant ; |

Représentants des établissements publics locaux :

- Madame Eliane **BRUNEL**, membre titulaire du Conseil d'Administration, de l'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN) ou son représentant ;
- Monsieur **Jacques DIMON**, du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et Rivières (SMMAR) ou son représentant ;
- Monsieur **François DEMANGEOT**, du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement hydraulique du bassin du Fresquel ou son représentant ;
- Monsieur Claude **BONNET**, Président du Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire ou son représentant ;
- Monsieur Henri **BONNAFOUS**, Président du Syndicat Réseau Solidarité Eau 11 ou son représentant ;
- Monsieur Roland **COMBETTES**, délégué à la transition énergétique et à la préservation des ressources naturelles et en eau à la communauté d'agglomération Carcassonne Agglo ou son représentant ;
- Monsieur Guy **BONDOUY**, du Pôle d'Équilibre territorial rural du Pays Lauragais ou son représentant.